



Indemnité chômage au prud homme

Par **greca13**, le **30/12/2023** à **14:49**

Bonjour je suis en arrêt maladie depuis maintenant 10 mois et étant donné que mon employeur a demandé la médecine du travail au bout de 8 jours de m'appeler et de me dire qu'il ne voulait pas me garder sans savoir ce que j'avais donc je l'ai mis au prud'homme pour 560 heures supplémentaires non payées et régularisation de mes fiches de paie mais étant donné qu'il faut attendre quelque mois pour la décision et que je serai déjà au pôle emploi comment ça passe le déroulement pour rectifier les indemnités de pôle emploi quand on est déjà au chômage depuis déjà quelques mois. merci

Par **Marck.ESP**, le **30/12/2023** à **16:29**

Bonjour

[quote]

je suis en arrêt maladie depuis maintenant 10 mois ...

...quand on est déjà au chômage depuis déjà quelques mois

[/quote]

Si vous êtes en arrêt maladie, vous n'êtes pas au chômage depuis quelques mois...

Par **greca13**, le **30/12/2023** à **16:47**

Quand mon arrêt de travail sera fini je vais m'inscrire au chômage mais si je n'est pas le jugement du prud'homme qui a été prononcé le pôle emploi vont me prendre les fiches de paie actuelle et c'est pour savoir si mon employeur a été condamné à me refaire les fiches de paie à la demande de mon avocat avec un brut plus élevé comment ça passe la procédure pour le pôle emploi si ça dure deux ou trois mois avant la décision du prud'homme

Par **math64**, le **30/12/2023** à **21:42**

Bonjour,

[quote]

Quand mon arrêt de travail sera fini je vais m inscrire au chômage

[/quote]

A vous lire, vous n'êtes pas encore licencié non ?

Qu'en dit votre avocat ?